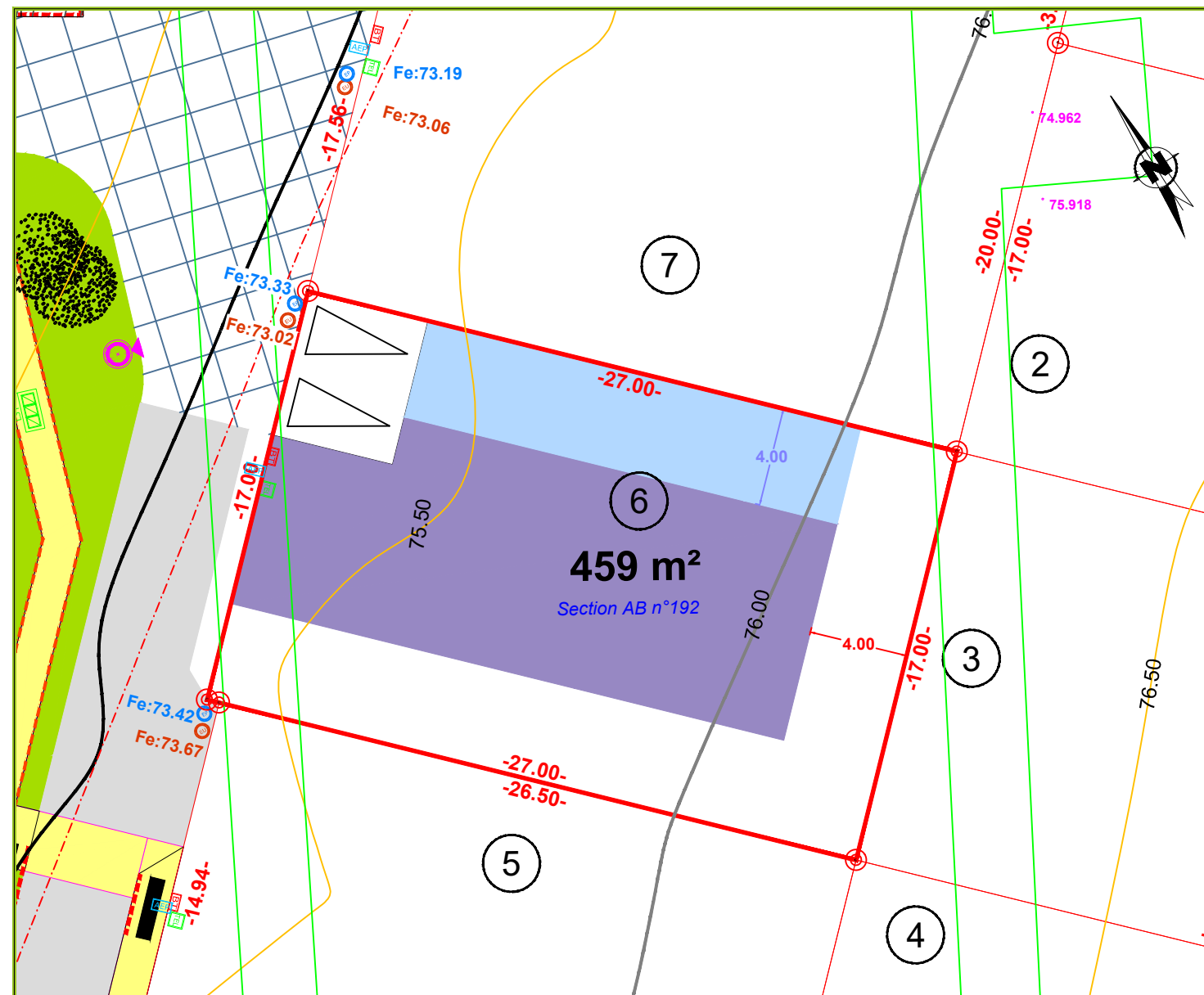


Référence cadastrale : AB n°192
Superficie : 459 m²
Surface de plancher 160 m²

Permis d'aménager : PA 014 679 20 D0004
délivré le 26 mars 2021
rectifié le 16 Juillet 2021



Localisation du lot



Légende

périmètre de l'opération haie sur talus existante conservée haie sur talus - plantation à charge aménageur portion de haie existante supprimée ESPACE PUBLIC voie en revêtement de type enrobé espace partagé en revêtement différencié trottoir en revêtement de type enrobé place de stationnement en revêtement perméable de type evergreen aire de présentation des ordures ménagères espace vert engazonné espace vert planté d'une végétation arbustive arbres à planter: arbre de haute tige de taille moyenne arbre de type cépée	PARCELLAIRE limite de lot numéro de lot et surface accès à la parcelle obligatoire surface minimale: 6 m de large 5 m de profondeur, non clos, non couvert accès à la parcelle obligatoire sur cette limite de parcelle distance périmétrique distance de retrait entre piquet bois et borne OGE CONSTRUCTIBILITÉ cote de recul minimal imposé par rapport à la limite parcellaire (en mètres) zone de constructibilité sans limitation de hauteur Cotation voirie projet	cote de recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction (en mètres) zone de constructibilité - hauteur limitée à 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faitage FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE Sondage archéologique d'une profondeur de 0.60m à 1.00m de profondeur LIMITES PARCELLAIRES obligation de plantation d'une haie arbustive variée - à la charge de l'acquéreur haie à conserver - obligation de maintien et d'entretien par l'acquéreur application cadastrale borne retrouvée borne OGE posée le 08/09/2022 piquet bois	Réseau électrique Coffret Cibe Coffret REMBT Réseau d'adduction d'eau potable citerneaux Réseau de télécommunications chambre L2T regard de branchement Réseau d'éclairage public candélabre Réseau d'eau pluviale boîte de branchement EP Assainissement d'eaux usées boîte de branchement EU signe d'appartenance altitude imposée du rez-de-chaussée projeté
---	---	---	---

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le Règlement de lotissement.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69